

Avis n° 2022/11 relatif à l'attribution du grade de licence au

BACHELOR en Sciences et Ingénierie

École supérieure d'informatique, électronique, automatique

École

Nom: École supérieure d'informatique, électronique, automatique

Sigle : ESIEA Type : Privé Académie : Paris

Sites de l'école : Ivry, Laval, Paris

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie

École : École supérieure d'informatique, électronique, automatique

Spécialité : Cybersécurité

Voie: Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère et 2ème année et

sous statut d'apprenti en 3ème année

Site de la formation : Ivry

Vu le rapport établi par Alain MORETTO (membre de la CTI, rapporteur principal) et Yvan PIGEONNAT (expert de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Cybersécurité sur le site d'Ivry	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère et 2ème année et sous statut d'apprenti en 3ème	2023	2025-2026	restreinte
	année			

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Augmenter la part des enseignements réalisés par des enseignants vacataires issus du monde socioéconomique afin de se conformer au référentiel;
- Préciser les objectifs de la politique sociale et les actions mises en œuvre pour les atteindre.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022. Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.

> La Présidente Elisabeth CRÉPON